

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvant 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 1 of 15 |

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1170322**

Nom commercial : **Solvant 14G**
Solvant 14G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant, diluant ou préparation pour l'industrie électronique ou les techniques d'impression.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH
Gutleutstraße 215
60327 Frankfurt am Main

Téléphone : +4969271160
Téléfax : +496927116333
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdb@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : 1-703-527-3887 appelez gratuitement

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable R11: Facilement inflammable.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 2 of 15 |

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

52125-53-8 1-éthoxypropane-2-ol

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|----------------------|---|--------------------------------|---|----------------------|
| essence d'eucalyptus | 8000-48-4 / | Xn; R10-R36/38- R65 | Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 | >= 5 - < 10 |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 3 of 15 |

| | | | | |
|------------------|----------------------------|-----------------------|--|--------------|
| | | | Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 | |
| cyclohexanol | 108-93-0 203-630-6 / | Xn; R20/22- R37/38 | Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 | >= 5 - < 10 |
| Substance VLE : | | | | |
| alcool éthylique | 64-17-5 200-578-6 / | F; R11 | Flam. Liq. 2; H225 | >= 10 - < 20 |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'œil intact.
 Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne PAS faire vomir.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 4 of 15 |

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produit sec

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

: Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 5 of 15 |

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 6 of 15 |

conformes aux normes techniques de sécurité.

- Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur | Paramètres de contrôle | Exprimé comme | Mise à jour | Base |
|-----------------------------|-----------------------------|----------------|--------------------------|---------------|-------------|--------|
| éthanol | 64-17-5 | VME | 1.000 ppm 1.900 mg/m3 | | 2005-02-01 | FR VLE |
| Information supplémentaire: | Valeurs limites indicatives | | | | | |
| | | VLCT (VLE) | 5.000 ppm 9.500 mg/m3 | | 2005-02-01 | FR VLE |
| Information supplémentaire: | Valeurs limites indicatives | | | | | |
| cyclohexanol | 108-93-0 | VME | 50 ppm 200 mg/m3 | | 2005-02-01 | FR VLE |
| Information supplémentaire: | Valeurs limites indicatives | | | | | |
| | | VLCT (VLE) | 75 ppm 300 mg/m3 | | 2005-02-01 | FR VLE |
| Information supplémentaire: | Valeurs limites indicatives | | | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 7 of 15 |

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : Les gants doivent être à la bonne taille de l'utilisateur et portés sur des mains propres et sèches. Se référer aux normes CEN: EN 374-1, EN 374-2, EN 420. Marquage « CE », catégorie III.
Les gants seront entreposés dans un endroit sec, à l'écart des sources de chaleur et des rayonnements solaires. Ne pas apporter de changements ni appliquer de solvants, peintures ou adhésifs pouvant affecter la résistance des gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Porter des protections oculaires fermées, ne pas porter de lentilles.
Pour le choix des lunettes de sécurité, se conformer aux normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 relatives à la protection contre la poussière, les fumées, les brouillards et les vapeurs. Marquage "CE" de catégorie II.
La visibilité à travers les lunettes doit être optimale et ces éléments doivent être nettoyés sur une base quotidienne; ces protecteurs doivent être périodiquement désinfectés suivant les instructions du fabricant.
Les indicateurs de détérioration peuvent être : le jaunissement des verres, les rayures, éraflures sur les verres.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements avec des propriétés antistatiques, avec un marquage « CE » de catégorie II, selon les normes CEN : EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5.
Les vêtements ne doivent pas être lâches ou serrés de façon à ne pas entraver les mouvements de l'utilisateur. Les instruction du fournisseur relatives au lavage et au stockage doivent être suivies afin d'assurer une protection constante.
Le vêtement doit proposer un confort adapté au niveau de protection et à l'environnement de travail, le niveau d'activité et le temps d'utilisation.

Porter des chaussures offrant des propriétés antistatiques, avec un marquage « CE » de catégorie II, selon les normes CEN : EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346.
Les chaussures doivent être régulièrement inspectées de façon à les remplacer dès qu'elles ne sont plus en état. Il peut être utile d'essayer plusieurs modèles et plusieurs largeurs de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 8 of 15 |

chaussures de façon garantir un confort d'utilisation optimal aux utilisateurs.

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : incolore |
| Odeur | : caractéristique |
| Seuil olfactif | : donnée non disponible |
| pH | : donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | : donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : donnée non disponible |
| Point d'éclair | : 12 °C, obtenu par calcul |
| Taux d'évaporation | : donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : donnée non disponible |
| Vitesse de combustion | : donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : donnée non disponible |
| Densité relative | : donnée non disponible |
| Densité | : 0,9 gcm ³ , 20 °C |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 9 of 15 |

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Hydrosolubilité | : donnée non disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | : donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : donnée non disponible |

9.2 Autres informations

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Masse volumique apparente | : donnée non disponible |
|---------------------------|-------------------------|

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|-----------------------|---|
| Réactions dangereuses | : Information supplémentaire: Pas de dangers particuliers à signaler. |
| | : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |

10.4 Conditions à éviter

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| Conditions à éviter | : Chaleur, flammes et étincelles. |
|---------------------|-----------------------------------|

10.5 Matières incompatibles

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Matières à éviter | : donnée non disponible |
|-------------------|-------------------------|

10.6 Produits de décomposition dangereux

| | |
|-------------------------------------|--|
| Produits de décomposition dangereux | : Stable dans des conditions normales. |
|-------------------------------------|--|

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 10 of 15 |

- Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible
: Estimation de la toxicité aiguë: 10.000 mg/kg, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible
: Estimation de la toxicité aiguë: 220 mg/l, vapeur, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible
- Information supplémentaire : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:**cyclohexanol :**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : donnée non disponible
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : donnée non disponible

Composants:**cyclohexanol :**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 11 of 15 |

Toxicité pour le poisson : CL50: 704 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 500 mg/l, 24 h, Daphnie

Toxicité pour les algues : CE50: 29 mg/l, 96 h, algues

alcool éthylique :

Toxicité pour le poisson : CL50: 12 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CL50: 9.268 mg/l, 48 h, Daphnie

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants:

essence d'eucalyptus :

Biodégradabilité : donnée non disponible

cyclohexanol :

Biodégradabilité : donnée non disponible

alcool éthylique :

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

essence d'eucalyptus :

Bioaccumulation : donnée non disponible

cyclohexanol :

Bioaccumulation : donnée non disponible

alcool éthylique :

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments : donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|---------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 12 of 15 |

environnementaux

Composants:**essence d'eucalyptus :**Répartition entre les : donnée non disponible
compartiments

environnementaux

cyclohexanol :Répartition entre les : donnée non disponible
compartiments

environnementaux

alcool éthylique :Répartition entre les : donnée non disponible
compartiments

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Produit:**

Evaluation : non applicable

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**Information écologique : donnée non disponible, Il n'y a pas d'informations disponibles
supplémentaire pour ce produit.**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.**14. Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**ADR : 1993
IMDG : 1993

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 13 of 15 |

IATA : 1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-éthoxypropane-2-ol, éthanol)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-éthoxypropane-2-ol, éthanol)

IATA : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-éthoxypropane-2-ol, éthanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage**ADR**

Groupe d'emballage : II (Prescription particulière 640C)

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E), Marchandise emballée, Transport par conteneurs

IMDG

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

No EMS Numéro : F-E, S-E

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

Prescription particulière 640C

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A

Catégorie de pollution : N/A

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|--------------|-------------------|---------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 14 of 15 |

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU SVHC - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
Facilement inflammable
7b
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

Maladies Professionnelles (R. 461-3 du code de la sécurité sociale, France) : N/A: non applicable

Autres réglementations : Respecter les restrictions d'activité destinées à protéger des substances dangereuses au sens de l'ordonnance relative aux directives de protection des mères et de la loi sur la protection des jeunes travailleurs.

État actuel de notification

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse

US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire

ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Solvent 14G | | Solvant 14G | |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Spécification du produit | RS_FP_302448 | Date de révision | 19.07.2012 |
| Version | 1.0 | Date d'impression | 10.01.2013 |
| Numéro de la matière | 1170322 | Page | Page 15 of 15 |

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

| | |
|--------|--|
| R10 | Inflammable. |
| R11 | Facilement inflammable. |
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.